

Compte rendu de la séance du Conseil Scientifique de l'UFR de Physique

Jeudi 13 septembre 2012

Membres CS présents : *É. Boulat, M. Cacciari, S. Chaty, L. Daudet, N. Desprat, J.-M. Di Meglio, S. Fornasier, F. Gallet, Y. Giraud-Héraud, G. Grégoire, N. Luciani, J. Ocariz, É. Parizot, J. Serreau, A. Vasanelli, C. Voisin, G. Wang.*

Membres CS absents : *B. Andreotti, C. Ciuti, C. Deroulers, F. Raineri.*

Invités permanents présents : *F. Richard (directeur administratif UFR en remplacement de C. Hubert à partir du 1er octobre 2012), T. Coudreau (directeur ED 518)*

Invité permanent absent : *P. Schwemling (directeur ED 517)*

Membres extérieurs présents : *R. Ansari, R. Mochkovitch, F. Ozanam, P. Silberzan.*

Membres extérieurs absents : *A. Loiseau, F. Restagno, O. Darrigol.*

Début de séance à 9h30

Président de séance : Y. Giraud-Héraud

Secrétaire de séance : J.-M. Di Meglio

Points d'information divers:

- Jean-Marc Di Meglio, de retour de congé sabbatique, devient vice-président du Conseil Scientifique (CS) de l'UFR en remplacement de F. Gallet qui assurait cette fonction pendant son absence ;
- Francis Richard devient responsable administratif de l'UFR à partir du 1er octobre ;
- les derniers comptes rendus du CS devraient être communiqués aux membres du CS dès qu'ils auront été relus.

Demandes d'éméritat :

Il est rappelé que les professeurs continuant à travailler dans leur laboratoire doivent demander à bénéficier du statut de professeur émérite.

Les demandes de prolongement d'éméritat déposées par J.-C. Bacri (MSC), Y. Couder (MSC), P. Léna (LESIA), L. Viennot (LDAR), L. Valentin (LIED) sont présentées au CS et *approuvées à l'unanimité.*

À la question d'un membre du CS sur les implications financières de ce statut d'éméritat, il est rappelé qu'elle sont à la discrétion du laboratoire d'accueil et qu'elle consiste souvent à la mise à disposition d'un bureau, d'un téléphone, remboursement des frais de mission, etc. Ce statut ne permet pas en principe de diriger des thèses (sauf à finir un encadrement commencé pendant la période d'activité).

Discussion sur les Écoles Doctorales

Le paysage des écoles doctorales de physique va être complètement remodelé à l'occasion du prochain contrat quinquennal (2014-2018).

Rappel de la situation existante : les laboratoires associés à l'UFR de physique relèvent actuellement des écoles doctorales (ED) suivantes :

ED107 Physique de la région parisienne (dir. R. Combescot, UPMC) (ENS, co-accréditée, P6, P7, P11)

ED518 Matière Condensée et Interfaces (dir. T. Coudreau, Paris Diderot) (P7, co-accréditée P11)

ED127 Astronomie et Astrophysique d'Île de France (dir. D. Rouan, Observatoire)(Obs., co-accréditée P6, P7, P11)

ED517 Particules, noyaux et cosmos (dir. P. Schwemling, Paris Diderot) (P7, co-accréditée P6 et P11)

ED387 Interdisciplinaire pour le Vivant (dir. G. Trugnan, UPMC)(P6, co-accréditée P7)

ED400 Savoirs scientifiques (dir. A. Kuzniak, Paris Diderot)(P7, Montpellier 2 et P11 associées)

ED474 Frontières du vivant (dir. F. Taddei, Paris Descartes) (P5, co-accréditée P7)

Environ 250 étudiants sont inscrits en thèse à l'UFR de Physique.
Deux grands domaines sont concernés : physique de la matière condensée et les deux infinis.

Exposé de *Thomas Coudreau* sur le domaine de la matière condensée. En résumé :

- ED107 et l'ED 518 sont en fort recouvrement ;
- recouvrement également avec l'ED389 de P6 (La physique de la particule à la matière condensée) ;
- ces 3 ED vont fusionner en une grande ED (ENS, P6, P7, P11) qui sera dirigée par J.-M. Berroir (ENS) avec un collègue de direction (J. Hare pour P6, T. Coudreau pour P7, G. Montambaux pour P11). À noter que P11 n'est pas dans la même vague de contractualisation que ENS/P6/P7 (vague suivante) et pourrait être tentée par la formation d'une ED de site ou la participation à une ED de physique du sud parisien;
- cette fusion éliminera les problèmes liés à la règle 1 équipe/1 ED ;
- la future ED accueillera environ 500 étudiants (dont 100 P11)
- le règlement de la future ED est disponible auprès de T. Coudreau ;
- la future ED attribuera 30 à 40 financements de thèse par an (dont 10 fournis par P7) (environ $\frac{1}{4}$ des contrats) ;
- recrutement des étudiants en thèse sur audition des candidats (avec sous-jury pour les différentes thématiques) ;
- vision d'ensemble de la physique de la région parisienne permettra d'avoir une meilleure répartition des financements selon la qualité des candidats et des sujets proposés, en relation avec les politiques scientifiques des laboratoires et des établissements.

Questions diverses abordées (fléchage ou non des sujets, sujets les plus susceptibles de recevoir un financement, lisibilité du système pour les étudiants, critères de financement etc., nombre maximum d'étudiants en thèse par HDR (réponse : 4), possibilité pour un chercheur d'obtenir un financement de l'ED deux années consécutives (réponse : non)), questions qui devraient trouver leur réponse dans le règlement de la future ED.

NB : les ED400 et ED474 ne sont pas concernées par cette restructuration ; l'ED387 disparaît dans la fusion de la nouvelle ED de Physique et dans le paysage P6 des ED de biologie.

Exposé de *François Gallet* sur la situation ED pour les deux infinis :

- jusqu'à présent 2 ED concernées : ED127 et ED517 ;
- la situation est beaucoup moins claire pour le futur paysage des deux infinis (par rapport à celui de la matière condensée)
- il avait été admis dans un accord antérieur que la direction de l'ED 517 passerait de P7 à P11 dans le prochain contrat ;
- il ne semble pas l'Observatoire soit prêt à accepter l'idée d'une seule ED qui accueillerait les particules ;
- le laboratoire APC serait aussi réticent à l'idée d'une ED unique et pourrait envisager de participer à une ED Sciences de la Terre et de l'Univers (à laquelle participerait l'IPGP et qui devrait logiquement aussi associer l'ENS)...

Les contours des futures ED sont toujours en discussion. F. Gallet insiste sur le fait qu'il est absolument inenvisageable qu'une équipe associée à l'UFR en astronomie/astrophysique/physique des particules soit laissée en dehors de ces futurs contours. L'idéal serait de pouvoir disposer d'une année supplémentaire de réflexion/concertation pour proposer une solution qui convienne à tous. Il est à souligner que les différentes tutelles (universités et idex) ne se sont pas pour l'instant impliquées dans la définition des futures ED.

Examen des demandes de contractualisation des laboratoires auprès de l'AERES

Le rôle du CS est d'examiner si ces demandes sont en adéquation avec les thèmes de recherche soutenus par l'UFR et si les demandes de moyens qui seront revendiqués auprès de l'UFR pour réaliser les projets proposés sont en bien en accord avec ce que l'UFR pourra proposer dans le cadre du prochain contrat.

Les CR définissant les thèmes de recherche défendus par l'UFR ne sont toujours pas disponibles. Yannick Giraud-Héraud assure que ces CR existent et attendent d'être relus pour pouvoir être diffusés.

La moitié des laboratoires concernés par le dépôt des demandes de contractualisation n'ont pas fait parvenir leur dossier au CS à la date du 13 septembre, l'AERES ayant repoussé la date de remise des dossiers de 3 semaines. Il faudra donc convoquer à nouveau le CS pour examiner les dossiers des laboratoires retardataires.

Les dossiers des laboratoires AIM, LUTH, LESIA, MSC, PMMH, Institut Langevin, LDAR et LIED ont été examinés par un rapporteur (deux rapporteurs pour AIM et MSC) et ont fait l'objet d'un rapport en séance. Ces dossiers répondent bien aux critères d'adéquation des thèmes et des moyens disponibles et tous les rapporteurs ont émis des avis favorables à la transmission des dossiers pour la contractualisation des laboratoires correspondants. Parmi les diverses critiques ou remarques, on notera :

- de manière générale, les dossiers font peu apparaître la place des enseignants-chercheurs de Paris Diderot dans l'effort de recherche. Le président du CS fera parvenir à tous les directeurs de laboratoire une note leur demandant de mieux faire apparaître Paris Diderot dans leurs dossiers ;
- il est important de bien mettre en valeur les collaborations entre les laboratoires associés à l'UFR pour illustrer la réalité de la cohésion des thèmes de recherche soutenus par l'UFR ;
- l'articulation entre les services de valorisation de l'Université Paris Diderot et ceux du CNRS semble poser problème (problème soulevé par l'Institut Langevin). Il serait intéressant que l'UFR puisse obtenir un état des lieux des problèmes liés à la valorisation des recherches menées dans ses laboratoires.
- le choix fait par le LDAR de s'appuyer en partie sur des enseignants de physique pour enseigner la didactique de la physique a été salué et peut être une des raisons du succès des formations de didactique de Paris Diderot auprès des étudiants ;
- il est rappelé que le laboratoire interdisciplinaire (LIED) demandant des postes d'enseignants chercheurs physiciens doit veiller à ce que ces demandes passent par le canal de l'UFR de physique pour avis.

Retour de la commission des postes sur les demandes de postes de professeur de l'UFR

F. Gallet se félicite de ce que l'UFR de physique s'efforce de présenter une réelle stratégie de recrutement sur le long terme, au delà de simples demandes de renouvellement d'enseignants-chercheurs partant à la retraite.

Le retour de la commission des postes est le suivant :

1. Instrumentation en cosmologie et astroparticules (APC). Avis favorable
2. Physique non-linéaire : affectation dans une équipe Paris Diderot (PMMH, LPS/ENS ou MSC). L'avis de la commission est réservé au motif que pour le laboratoire PMMH, Paris Diderot n'apparaît que comme partenaire et non pas comme tutelle secondaire. Il s'agit en fait d'une erreur de rédaction dans le précédent dossier de contractualisation. Paris Diderot est bien tutelle secondaire : la correction a été demandée et la demande de poste devrait donc

- recevoir un avis favorable.
3. Matière condensée. Avis défavorable pour ce poste demandé au titre de l'article 46.3 avec l'argument qu'il ne faut pas procéder à des recrutements internes.
Ce poste a été demandé avec l'objectif de permettre la promotion d'un MCF de l'UFR. Le profil laissé volontairement très large laisse la possibilité de candidater à de nombreux MCF de l'UFR (à noter que des MCF d'autres universités que Paris Diderot peuvent aussi candidater). Le « vivier » interne est important et il est essentiel de pouvoir offrir une possibilité de promotion interne à l'UFR aux meilleurs MCF de notre UFR, au risque de voir ceux-ci quitter notre université. Cet effort de promotion interne doit absolument être poursuivi compte tenu de la pyramide des âges des MCF. F. Gallet se charge d'expliquer les arguments qui ont poussé à la publication de ce poste comme 46.3 à la commission des postes.

La séance est levée à 13h00